

*Question présentée par la députée :*  
*Mme Prunella Carrard*

*Date de dépôt : 11 octobre 2012*

## **Question écrite urgente**

### **Usine Sicli : quelles sont les conditions de location du lieu ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En juin 2012, l'Etat de Genève acquérait le bâtiment de l'Usine Sicli. Interviewés dans la Tribune de Genève du 22 janvier 2012<sup>1</sup>, les représentants des deux départements concernés, le DCTI, aujourd'hui DU, et le DIP exposaient la volonté du Conseil d'Etat d'en faire un lieu dévolu à la culture.

Ainsi, Joëlle Comé, directrice du Service cantonal de la culture, en charge du dossier, expliquait: «La halle du Sicli devrait être dévolue à l'architecture et au design. Ce ne sera pas un lieu de spectacle. Une commission d'experts a déjà livré son rapport aux magistrats. Dans quelques mois, nous pourrions lancer un appel à projets. Il devrait aussi y avoir un lieu nocturne dans le sous-sol, à vocation culturelle, avec des prix abordables.»

Pierre-Alain Girard, secrétaire général adjoint au DCTI, aujourd'hui DU, qui collabore avec Joëlle Comé: «Au cœur du PAV, le Sicli doit devenir un pôle culturel convivial, attractif, pluridisciplinaire et accessible à tous, dans l'esprit des Etats généraux de la nuit. Le Sicli, de par son architecture, a une très forte valeur patrimoniale que nous voulons mettre en valeur.»

Suite à ces déclarations, il fut surprenant d'apprendre, par la Tribune de Genève du 18 septembre 2012<sup>2</sup>, que l'Etat avait décidé de confier la gestion de l'Usine Sicli à la société Arfluvial SA, qui gère également le Bâtiment des Forces Motrices dont l'Etat est propriétaire.

---

<sup>1</sup> TdG, 22 janvier 2012 : <http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/culturel-festif-sicli-promet-nuits-enflammees/story/10673590>

<sup>2</sup> TdG, 18 septembre 2012 : <http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/animation-lusine-sicli-confiee-societe-privee/story/30549384>

Dès lors de nombreuses questions se posent, notamment concernant les conditions de location de ce lieu. En effet, le BFM que gère actuellement Arfluvial SA est totalement hors de portée d'une organisation qui n'aurait pas de moyens substantiels, ainsi on se demande si l'Usine Sicli est vouée à devenir un deuxième BFM. Cependant, dans la TdG du 18 septembre, on pouvait lire que «La situation ne sera pas la même qu'au BFM, assure Joëlle Comé, directrice du service culturel au DIP. Il s'agit d'une part de louer les lieux à des privés, au prix du marché. Et d'autre part, de permettre à des acteurs culturels d'en bénéficier à moindres frais. Rentabiliser l'espace du rez-de-chaussée nous permet de leur offrir des tarifs préférentiels.» :

1. Quelles sont les conditions de location du lieu, le tarif et d'éventuelles autres charges afférentes, pour un privé ?
2. Quelles sont les conditions de location du lieu, le tarif et d'éventuelles autres charges afférentes, pour une association ?
3. Quels sont les divers espaces disponibles pour une location et quels sont les tarifs ?
- 4.

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.